

**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Optisal Plus (inkl. Varianten)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectant pour surfaces

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Dr. Schumacher GmbH	
Rue:	Am Roggenfeld 3	
Lieu:	34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND	
Téléphone:	+49 (0) 5664/9496-0	Téléfax: +49 (0) 5664/8444
e-mail:	post@schumacher-online.com	
Internet:	www.schumacher-online.com	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Éthanolamine

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

Chlorure de didécylidiméthylammonium

**Mention**

Danger

**d'avertissement:****Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 2 de 11

**Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée..

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution aqueuse





## Fiche de données de sécurité

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 3 de 11

## Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			< 10 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
141-43-5	Éthanolamine			< 10 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H335 H412			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures			< 10 %
	270-325-2		01-2119965180-41	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H290 H302 H314 H318 H400 H410			
68515-73-1	Polyglycosides alkylique (APG)			< 5 %
	500-220-1		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium			< 5 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H301 H314 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de malaise consulter un médecin.

## Après inhalation

- Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

## Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

## Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 4 de 11

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Nocif en cas d'ingestion.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés**

- Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).  
Composés de chlore.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
- Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

- Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 5 de 11

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:

Acides et oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant pour surfaces

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation &gt; 4 h

caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation &gt; 4h

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation &gt; 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation &gt; 8 h

chlorure polyvinylique - PVC (0,5 mm): Temps de perméation &gt; 4 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).





## Fiche de données de sécurité

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 6 de 11

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Bleu	
Odeur:	D'amine	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		~ 11,4 (Concentré)
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		< - 10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Env. 100 °C
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:		n.a.
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
<b>Dangers d'explosion</b>		
Produit non explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		n.a.
Limite supérieure d'explosivité:		n.a.
Température d'inflammation:		n.a.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		n.d.
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non oxyder.		
Pression de vapeur:		n.d.
Densité (à 20 °C):		1,0135 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
n.d.		
Coefficient de partage:		n.d.
Viscosité dynamique:		n.d.
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur:		n.d.
Taux d'évaporation:		n.d.
Épreuve de séparation du solvant:		n.d.
Teneur en solvant:		< 10 %



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 7 de 11

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

des acides forts et des oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).  
Composés de chlore**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: ~ 1850 mg/kg

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Éthanolamine)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 8 de 11

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1903

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)**



## Fiche de données de sécurité

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 9 de 11

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1903
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C9
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

## Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1903
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8



Marine polluant:	Yes
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-B

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1903
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine, mixture)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

## 14.5. Dangers pour l'environnement



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 10 de 11

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	7,1 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):  
Agents de surface non ioniques < 5%

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Chapitre: 2, 15

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative



**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Optisal Plus (inkl. Varianten)**

Date de révision: 10.10.2019

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 11 de 11

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

